

CHIRAT

Imprimeur - Relieur

Rapport annuel

Résultats de l'exercice 2013/2014

Société cotée au Marché libre de la Bourse de Paris



Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

La baisse d'activité sur l'exercice écoulé reflète la conjoncture économique actuelle.

Cependant, la maîtrise de nos coûts de production et de nos charges de structure nous a permis de réaliser à nouveau un résultat excédentaire. Nous poursuivrons notre effort à l'investissement par l'acquisition de deux nouvelles presses offset automatisées de dernière génération au cours du premier semestre 2015.

Nous espérons ainsi conforter la dynamique de notre entreprise et remercions nos clients, partenaires et actionnaires pour leur confiance et fidélité témoignées.

Sommaire

- | | | | |
|-----------|--|-----------|--|
| 2 | Historique de l'activité de la société
Cours et volumes boursiers
Chiffres clés
Histoire et évolution de l'entreprise | 11 | Compte de résultat du Groupe CHIRAT |
| 3 | Organigramme du groupe
Organigramme fonctionnel | 12 | Annexe des comptes consolidés |
| 4 | Rapport de gestion du groupe consolidé | 15 | Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés |
| 5 | Rapport de gestion présenté
à l'Assemblée Générale mixte
du 22 décembre 2014 | 16 | Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 8 | Texte des résolutions proposées
à l'Assemblée Générale mixte
du 22 décembre 2014 | 17 | Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 10 | Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT | 18 | Annexe aux comptes annuels |
| | | 22 | Tableau financier des cinq derniers exercices |
| | | 23 | Rapport général du commissaire aux comptes |
| | | 24 | Rapport spécial du commissaire aux comptes |

Historique de l'activité de la Société

Notre entreprise détient une solide expérience depuis plus de cinquante ans dans la fabrication de livres et beaux livres, magazines économiques et professionnels, annuaires associatifs. Depuis 1960, avec son bureau parisien, l'Imprimerie CHIRAT concentrait son activité auprès des grands éditeurs, organismes publics et grandes associations.

Le développement s'est accentué avec la création d'un réseau commercial interrégional, Rhône Alpes, Auvergne et Bourgogne. Son savoir-faire et sa dimension (chiffre d'affaires et effectif) la classe au cinquantième rang des imprimeries françaises.

Stratégie

Le développement de l'IMPRIMERIE CHIRAT se concrétise depuis plusieurs années par l'optimisation des coûts de fabrication des produits pour des courtes et moyennes séries.

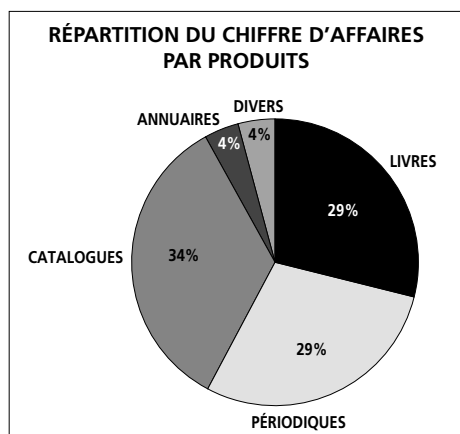
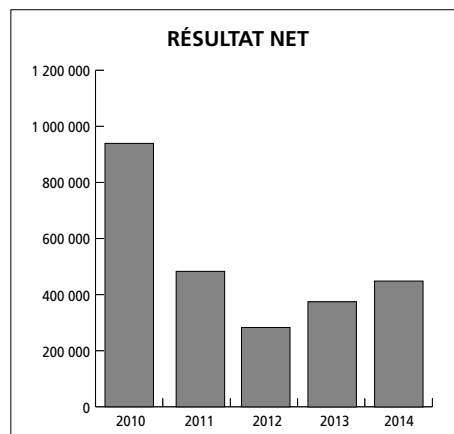
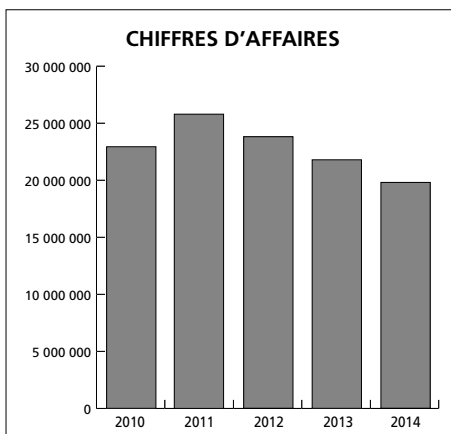
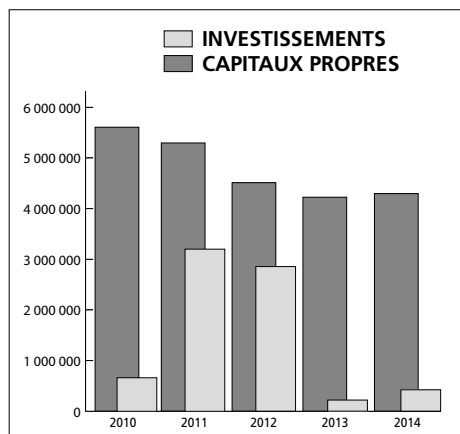
L'entreprise poursuit son évolution en maintenant son autonomie avec l'intégration de l'ensemble des métiers de la chaîne graphique, traitement de bases de données, compogravure, impression multichromie, brochage, reliure et routage sur un seul site de production.

L'entreprise s'est dotée d'un équipement intégrant les dernières technologies permettant de manière constante de maintenir une production de qualité avec des délais courts et un service global.

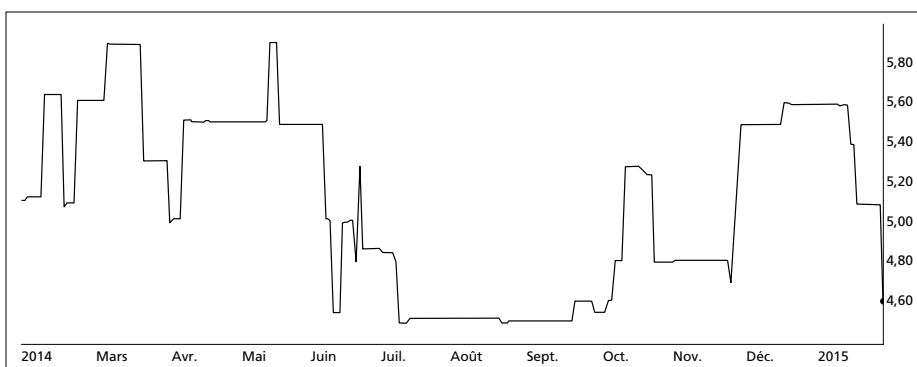
Histoire et évolution de l'entreprise

1911	Création de l'Entreprise par Monsieur Joseph CHIRAT.	2002	Acquisition d'une chaîne de brochage Kolbus.
1960	Création du bureau commercial à Paris.	2005	Acquisition d'une Presse Heidelberg 6 couleurs avec vernis acrylique.
1966	Transformation de la SARL en SA.	2006	Acquisition d'une chaîne automatisée de brochage et reliure Kolbus.
1980	Construction d'une nouvelle usine de 3 500 m ² . L'effectif passe à 100 personnes. Informatisation totale de l'entreprise.	2006	Acquisition de 2 CTP automatisés (Computer to Plate - gravure de plaques au laser thermique).
1990	Jacques CHIRAT succède à André CHIRAT. Création d'un réseau commercial interrégional Rhône-Alpes - Auvergne - Bourgogne.	2007	Acquisition de plieuses grand format. Acquisition de deux presses offset 8 couleurs HEIDELBERG.
1995	Acquisition d'une chaîne de reliure industrielle. Extension du bâtiment de 2 000 m ² .	2008/09	Acquisition de progiciels de gestion permettant de consolider les informations de l'entreprise.
1995	Acquisition d'une presse offset 8 couleurs HEIDELBERG, la première installée en France.	2009	Acquisition d'une vernisseuse numérique.
1998	Acquisition d'une deuxième presse 8 couleurs HEIDELBERG.	2009	Construction d'un centre d'accueil pour notre clientèle.
1999	Inscription au Marché Libre de la Bourse de PARIS par cession de 5 % du capital.	2010	Machine entièrement automatisée d'encochage livres, catalogues et guides. Chaîne de finition de reliure Wire'O.
2001	Extension des bâtiments d'une surface de 3 000 m ² . Acquisition de deux nouvelles presses offset 8 couleurs HEIDELBERG.	2011	Acquisition de serveurs Prépresse.
		2012	Acquisition d'une couverturière pour livres cartonnés.
		2013	Investissement dans le cadre de la formation continue de nos salariés.

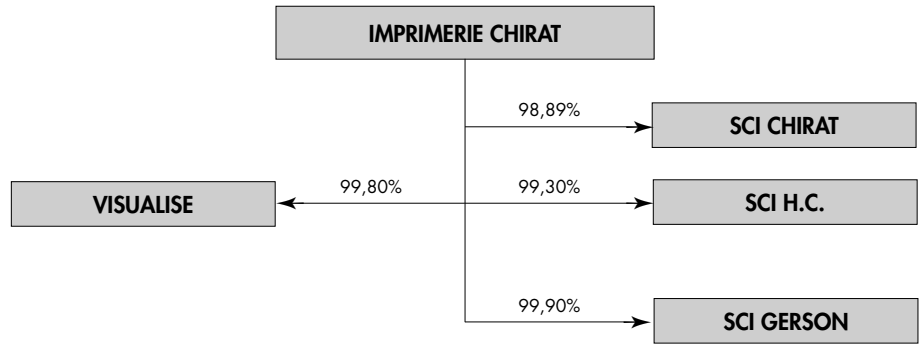
Chiffres Clés



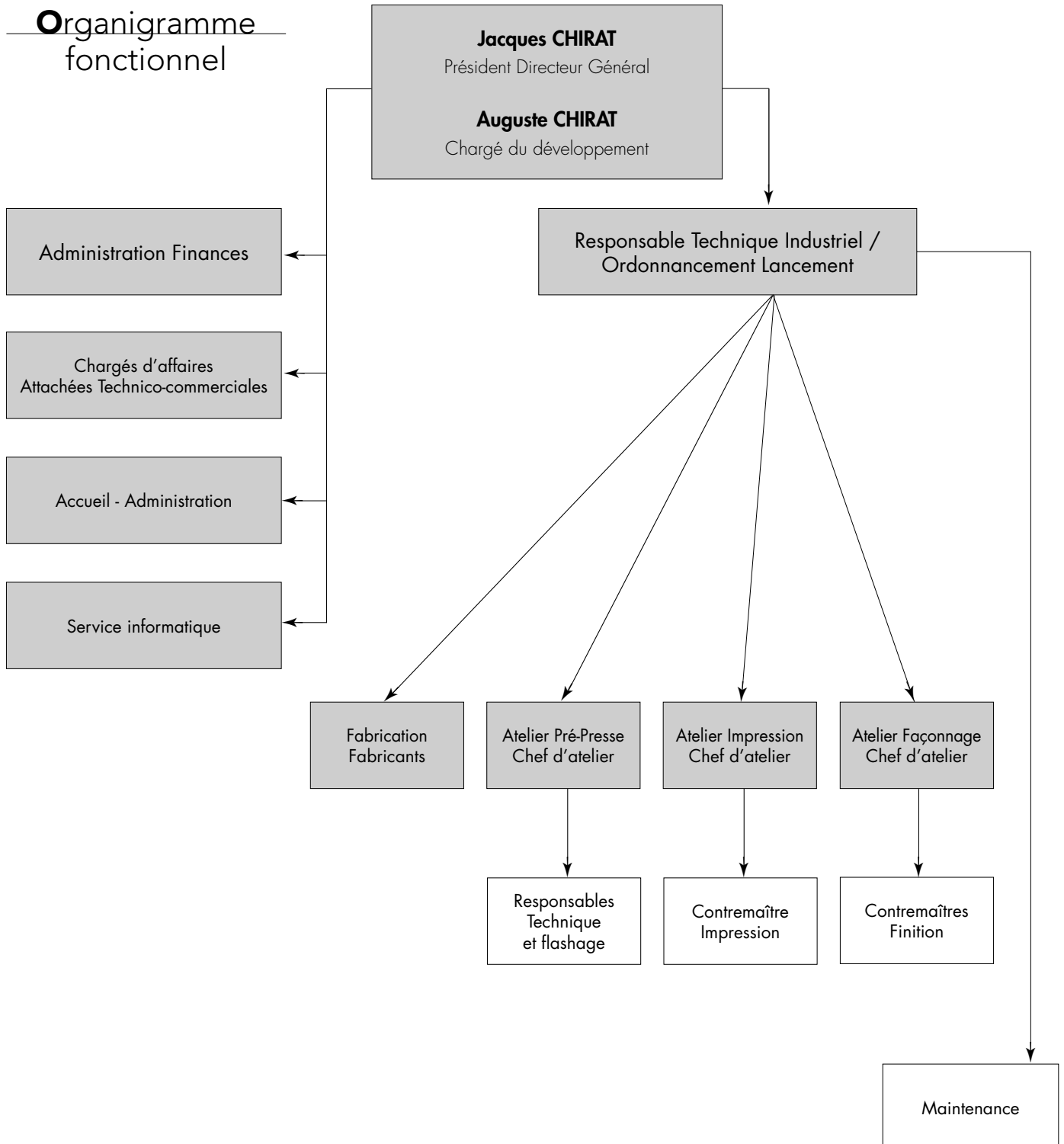
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2014

Rapport de gestion du groupe - Exercice clos le 30 septembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2014.

Le périmètre de notre Groupe est composé des Sociétés :

- « VISUALISE »
- « SCI GERSON - H.F. »
- « S.C.I. H.C. »
- « S.C.I. CHIRAT »

Situation du groupe

Nous constatons aucun fait significatif au cours de l'exercice 2014 au niveau du groupe.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux précédents de la société « IMPRIMERIE CHIRAT ».

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 19 787 373 euros contre 21 780 172 euros pour l'exercice précédent.

La variation du chiffre d'affaires s'explique par le contexte économique et la tendance à la dématérialisation de tous les supports.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 385 880 euros contre un résultat bénéficiaire de 158 497 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 13 472 519 euros contre 14 110 870 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 4 374 539 euros contre 4 241 270 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un contexte difficile, la Société a mis en place un programme d'investissement important afin de renouveler son matériel et outillage.

Nous prévoyons également le lancement de notre site E-Commerce « BOOK SPIRIT » qui devrait permettre de capter de nouveaux clients.

Situation de la Société à la date du présent rapport

Aucun événement n'est intervenu à ce jour.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nous tablons sur une stabilité de notre chiffre d'affaires malgré le contexte économique difficile de notre secteur d'activité mais avec une dégradation de notre marge.

Compte tenu des mesures adoptées, nous envisageons de maintenir notre résultat au même niveau.

Pour le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée générale mixte du 22 décembre 2014

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet de vous prononcer sur :

La mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires

Nous vous proposons de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et ce sans création d'un être moral nouveau.

La situation des mandats des administrateurs

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Jacques CHIRAT, demeurant à LENTILLY (69210) - 9, chemin du Creux du Lac ;
- Monsieur André CHIRAT, demeurant à LA FOUILLOUSE (42480) - 7, rue du Pilat ;
- Monsieur Auguste CHIRAT, demeurant à MARCY L'ETOILE (69280) - 119, avenue Raoul Servant.

Une augmentation du capital social réservée aux salariés

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale 2001-152 du 19 février 2001, ainsi que les dispositions de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, nous vous proposons de :

- autoriser le Conseil d'administration de la Société à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société par l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société, dans la limite d'un montant nominal maximal de 20 209 euros. Le prix de souscription des actions étant déterminé par le Conseil d'administration de la Société dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du Code du travail ;
- déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société, dans un délai maximum de 18 mois à compter de ce jour, à l'effet, notamment, de :
 - mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
 - arrêter les modalités de la ou des émissions, décider le montant à émettre, le prix de souscription (dans les conditions fixées par la présente décision), les dates de souscription, procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives aux augmentations de capital ;
 - et plus généralement, exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital autorisées dans le cadre de la présente délégation ;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des associés attaché aux actions à émettre, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société.

Nous vous informons que cette résolution vous est soumise afin de satisfaire aux exigences légales impératives mais qu'une telle augmentation ne correspond pas aux objectifs actuels de la société. Par conséquent, nous vous recommandons de ne pas approuver cette résolution.

L'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2014

En application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice est à l'image de l'exercice précédent avec presque 2 millions d'euros de baisse.

Une partie importante étant affectée à l'activité « Livres ».

Une bonne maîtrise des charges de fonctionnement cumulée avec un meilleur taux de marges ont permis de maintenir notre résultat d'exploitation.

Malgré ce contexte difficile, aucune restructuration ni aucun plan social n'a été mis en œuvre, il a cependant été nécessaire de rationaliser très fortement la production en diminuant les heures supplémentaires et l'intérim.

Le poste frais de personnel comprend également le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui a eu un impact significatif sur ce poste.

Nous constatons un surcoût sur quelques services extérieurs.

La réduction du poste de dotations aux amortissements s'explique par le fait que les lourds investissements survenus en 2007 arrivent en fin de période.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré un contexte difficile, la Société a mis en place un programme d'investissement important afin de renouveler son matériel et outillage.

Nous prévoyons également le lancement de notre site E-Commerce « BOOK SPIRIT » qui devrait permettre de capter de nouveaux clients.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 17 euros pour un chiffre d'affaires de 1 050 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 4 550 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON – H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société « S.C.I. GERSON – H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 015 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 26 450 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861 euros.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « SCI GERSON - H.F. » que nous détenions une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

– S.A.R.L. « VISUALISE »	99,80 %
– S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »	99,90 %
– S.C.I. « S.C.I. H.C. »	99,30 %
– S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »	98,89 %

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « SCI GERSON - H.F. » que nous détenions une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2014 était de 0,12 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

	Total des dettes fournisseurs non échues			Total des dettes fournisseurs échues ⁱⁱ
	Moins de 30 jours ⁱ	De 30 à 60 jours ⁱ	Plus de 60 jours ⁱ	
Au 30/09/2013	126 579 €	630 249 €	796 662 €	367 697 €
Au 30/09/2014	209 850 €	714 407 €	895 233 €	288 058 €

ⁱ Délais de paiement prévu.

ⁱⁱ Totalité des dettes échues quelque soit le délai de paiement initialement prévu.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

– le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 19 787 373 euros (contre 21 780 172 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de – 9,15 % ;

– le total des produits d'exploitation s'élève à 20 177 340 euros (contre 22 102 464 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de – 8,71 % ;

– les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 726 962 euros (contre 21 712 839 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de – 9,15 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 450 377 euros (contre 389 624 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 15,59 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 764 400 euros contre 6 089 966 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 5,35 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 832 912 euros contre 2 107 874 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 13,04 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 230 contre 238 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 132 563 euros contre – 159 381 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 317 814 euros contre 230 243 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,03 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 256 790 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 106 623 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 448 653,45 euros (contre un bénéfice de 374 888 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 19,68 %.

Au 30 septembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 258 768 euros contre 13 575 057 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 2,33 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Nous vous informons qu'en cas d'augmentation du dividende par rapport à la moyenne des deux exercices précédents, une prime devra être attribuée aux salariés inscrits à l'effectif de la Société au titre de l'exercice clos en application des dispositions de la loi 2011-894 du 28 juillet 2011 (loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011). Cette prime, son montant et ses modalités de versement devront être institués selon l'une des modalités prévues par les articles L. 3322-6 et L. 3322-7 du Code du travail pour la conclusion des accords d'intéressement ou de participation, ou, en cas d'échec des négociations, par décision unilatérale de la Société et ce dans un délai de trois mois au plus suivant l'assemblée attribuant les dividendes. A défaut de prime, un avantage spécifique devra être accordé aux salariés, sous forme, par exemple, de prime de

bilan, d'intéressement, de supplément d'intéressement ou de participation, de participation dérogatoire, d'actions gratuites, de retraite par capitalisation, de prévoyance, au moyen de la conclusion d'un accord d'entreprise, conclu selon le droit commun de la négociation collective.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2014, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE »	99,80 %
- S.C.I. « SCI GERSON - H.F. »	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. »	99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »	98,89 %

Nous vous demandons conformément à l'article L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 448 653,45 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 448 653,45 euros

Dividendes :

A titre de dividende 252 612,00 euros

Aux autres réserves 196 041,45 euros

Totaux 448 653,45 euros 448 653,45 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 0,30 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 12 janvier 2015.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 25 261,20 euros ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 227 350,80 euros.

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code générale des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2011	54 732,60 €	/	492 593,40 €
30 septembre 2012	25 261,20 €	/	227 350,80 €
30 septembre 2013	25 261,20 €	/	227 350,80 €

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 16 110 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 5 369 euros.

OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Le Comité d'entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIETE CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « SCI GERSON - H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 22 décembre 2014

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les statuts afin de les mettre en harmonie avec les dernières évolutions législatives et décide de procéder à une refonte des statuts et adopte article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, n'entraînant pas la création d'un être moral nouveau.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'Assemblée Générale, décide de nommer, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020 :

- Monsieur Jacques CHIRAT, demeurant à LENTILLY (69210) - 9, chemin du Creux du Lac ;
- Monsieur André CHIRAT, demeurant à LA FOUILLOUSE (42480) - 7, rue du Pilat ;
- Monsieur Auguste CHIRAT, demeurant à MARCY L'ETOILE (69280) - 119, avenue Raoul Servant.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 20 209 euros réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2014 lesquels font apparaître un bénéfice de 448 653,45 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 16 110 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 5 369 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 448 653,45 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 448 653,45 euros

Dividendes :

A titre de dividende 252 612,00 euros

Aux autres réserves 196 041,45 euros

Totaux 448 653,45 euros 448 653,45 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 0,30 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 12 janvier 2015.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 25 261,20 euros ;

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 227 350,80 euros.

Les actionnaires sont informés qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2011	54 732,60 €	/	492 593,40 €
30 septembre 2012	25 261,20 €	/	227 350,80 €
30 septembre 2013	25 261,20 €	/	227 350,80 €

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve lesdits comptes au 30 septembre 2014 ainsi que les opérations transmises dans ceux-ci ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.14			30.09.13
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	139 944	135 160	4 783	96
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292 393	287 609	4 783	96
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 547 964	4 386 218	3 161 746	3 487 783
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 854 275	21 114 974	739 300	1 404 300
	Autres immobilisations corporelles	755 874	548 571	207 303	212 109
	Immobilisations en cours	30 541		30 541	
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 375 977	26 049 764	4 326 212	5 291 514
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	7 700		7 700	7 700
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 471		8 471	8 471
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 676 841	26 337 374	4 339 467	5 300 082
	Matières premières, approvisionnements	1 509 941	32 105	1 477 835	1 708 025
	En cours de production de biens	218 516		218 516	206 754
	Clients et comptes rattachés	4 665 254	87 726	4 577 527	4 539 994
	Autres créances	726 521		726 521	375 639
	Valeurs mobilières de placement	811 201		811 201	1 036 490
	Disponibilités	1 164 882		1 164 882	799 147
	Charges constatées d'avance	156 567		156 567	144 737
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 252 884	119 832	9 133 051	8 810 787
	TOTAL DE L'ACTIF	39 929 725	26 457 206	13 472 519	14 110 870
	(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.14	30.09.13
	Capital social ou individuel (dont versé: 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	3 315 026	3 409 140
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	385 880	158 497
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 374 539	4 241 270
	Provisions pour risques	12 000	12 000
	Provisions pour charges	555 475	513 100
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	567 475	525 100
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 653 537	3 600 610
	Emprunts et dettes financières divers (3)	865 373	797 109
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	91 313	44 965
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 803 317	2 661 634
	Dettes fiscales et sociales	1 846 159	1 992 300
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	270 803	247 878
	TOTAL DETTES	8 530 504	9 344 499
	TOTAL DU PASSIF	13 472 519	14 110 870
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 264 089	2 662 900
	à moins d'un an	6 175 101	6 636 634
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	1 481	787
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.14	30.09.13
Production vendue — Biens Services	19 398 691 388 682	21 368 819 411 352
Chiffre d'affaires net	19 787 373	21 780 172
Production stockée	11 762	- 22 963
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	376 695	338 217
Autres produits	1 509	7 038
Produits d'exploitation	20 177 341	22 102 465
Matières premières et autres approvisionnements	5 578 123	6 294 055
Variations de stocks	241 516	358 423
Autres achats et charges externes (1)	4 020 226	4 163 088
Impôts, taxes et versements assimilés	605 931	655 512
Salaires et traitements	5 783 728	6 096 531
Charges sociales	1 832 912	2 107 874
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 336 348	1 678 695
Dotations aux provisions sur actif circulant	69 210	154 638
Autres charges	138 352	63 099
Charges d'exploitation	19 606 351	21 571 918
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	570 989	530 546
Autres intérêts et produits assimilés	11 649	8 047
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	385	3 277
Produits financiers	12 035	11 325
Intérêts et charges assimilées	215 697	226 232
Différences négatives de change	201	
Charges financières	215 899	226 232
RÉSULTAT FINANCIER	- 203 863	- 214 907
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	367 125	315 638
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	208 161	1 189
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 384	64 000
Reprise sur provisions et transferts de charges		507 693
Produits exceptionnels	238 545	572 883
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105 571	656 985
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 710	58 198
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 375	62 495
Charges exceptionnelles	175 656	777 679
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	62 889	- 204 795
Impôt sur les bénéfices	44 134	- 47 655
RÉSULTAT NET	385 880	158 497
(1) Dont crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2014)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2013 % d'intérêt	30.09.2014 % d'intérêt
SARL Visualise	99,8 %	99,8 %
SCI Gerson	99,9 %	99,9 %
SCI HC	99,3 %	99,3 %
SCI Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2014. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Elimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2014, à l'exception des SCI dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Non	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	linéaire	linéaire	1 an

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	10 à 20 ans
Matériel de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Chirat, des SCI Chirat et HC a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à - 148 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la SCI Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Le poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériel de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts). Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 5 628 K€. L'emprunt correspondant restant dû au 30/09/2014 s'élève à 304 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature. L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à +62 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (Papier) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant s'élève à 19 K€ au titre de l'exercice au 30 septembre 2014.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2014, s'élève à 555 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (2,2 %) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2 % par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 36,6 %.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 555 K€ couvrant la totalité des engagements.

Les autres provisions correspondent à :

- des provisions pour risques et charges :
 - litiges 12 K€

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés, et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

	en K€
■ Produits	
– produits sur opérations de gestion	208
– cessions d'actifs corporels	30
■ Charges	
– charges sur opération de gestion	- 105
– dotation provision IDR	- 42
– valeurs comptables des actifs corporels cédés	- 28

12. Impôts sur les bénéfices

- L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice et tiennent compte des contributions additionnelles, soit un taux de 33,33 %.

- La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€):
 - impôts exigibles 128
 - crédits impôt apprentissage - 1
 - impôts différés - 83

Total 44 (charges)

- Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2013	30.09.2014
– indemnité de départ à la retraite	172	185
– Organic	8	7
– provision congés payés	126	144
– participation	2	6
Total actif	308	342
– amortissements dérogatoires	257	208
– autres provisions réglementées	1	1
Total passif	258	209
Total net	50	133¹

¹ Montant figurant en autres créances à l'actif au compte 444200.

13. Engagements hors bilan**[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles**

	(en K€)
	30.09.2014
• Hypothèques	1 411
• Nantissement de matériels	216

[13.2.] Droits à DIF

• Soldes au 30.09.2013	24 786 heures
• Droits acquis sur l'exercice	+1 044 heures
• Droits utilisés ou périmés sur l'exercice	-2 214 heures
• Soldes au 30.09.2014	23 616 heures

14. Tableau de variation des capitaux propres

Montants en €

Capitaux Propres (en K€)	30/09/2013	30/09/2014
* Décomposition		
Capital	674	674
Réserves	3 409	3 315
Résultat de la période	158	385
Capitaux propres	4 241	4 374
* Variations réserves		
Affectation résultat antérieur	- 41	158
Distributions	- 253	- 252
Régularisation	/	/
Variation des réserves	- 294	- 94
* Variations capital	0	0
Variation du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
SARL Visualise	15 244	9 585	99,80 %	11 419	11 419
SCI Gerson	1 524	313 362	99,90 %	98 993	98 993
SCI Chirat	135 694	19 081	98,89 %	135 680	135 680
SCI HC	214 968	350 557	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
0	0	1 050	+ 17	0	Ex. clos 30.09.2014
0	0	15 144	+ 15 015	15 001	Ex. clos 31.12.2013
0	0	26 550	+ 4 550	1 991	Ex. clos 31.12.2013
0	0	31 861	+ 26 450	26 264	Ex. clos 31.12.2013

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe CHIRAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2014.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.14			30.09.13	
	ACTIF	Montant brut	Amort. ou Prov.		Montant net
Concessions, brevets et droits similaires		139 944	135 160	4 783	96
Fonds commercial (1)		152 449	152 449		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		292 393	287 609	4 783	96
Terrains		123 050		123 050	123 050
Constructions		6 905 608	4 039 612	2 865 995	3 173 713
Installations techniques, matériel et outillage industriels		16 248 942	15 766 414	482 528	634 604
Autres immobilisations corporelles		755 874	548 571	207 303	212 109
Immobilisations en cours		30 541		30 541	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		24 064 017	20 354 598	3 709 418	4 143 478
Autres participations		461 044		461 044	461 044
Autres titres immobilisés		15		15	15
Prêts (2)		7 700		7 700	7 700
Autres immobilisations financières		27 389		27 389	27 389
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		496 148		496 148	496 148
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		24 852 558	20 642 208	4 210 350	4 639 723
Matières premières, approvisionnements		1 509 941	32 105	1 477 835	1 708 025
En cours de production de biens		218 516		218 516	206 754
Clients et comptes rattachés		4 792 721	87 726	4 704 994	4 830 553
Autres créances (3)		570 913		570 913	294 154
Valeurs mobilières de placement		811 201		811 201	1 036 490
Disponibilités		1 114 495		1 114 495	744 694
Charges constatées d'avance		150 461		150 461	114 661
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 168 249	119 832	9 048 416	8 935 333
TOTAL DE L'ACTIF		34 020 808	20 762 040	13 258 767	13 575 057
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				7 700	7 700
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				208 560	322 778

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.14	30.09.13
Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)		673 632	673 632
Ecart de réévaluation		24 149	24 149
Réserve légale		67 363	67 363
Autres réserves		2 443 669	2 321 393
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		448 653	374 888
Provisions réglementées		591 555	743 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 249 023	4 204 508
Provisions pour risques		12 000	12 000
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		12 000	12 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 348 831	2 697 339
Emprunts et dettes financières divers (3)		864 668	796 404
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		91 313	44 965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 580 380	3 575 368
Dettes fiscales et sociales		1 841 746	1 996 592
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		270 803	247 878
TOTAL DETTES		8 997 743	9 358 548
TOTAL DU PASSIF		13 258 767	13 575 057
Crédit-bail mobilier		304 678	903 245
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an		2 984 672	3 294 154
à moins d'un an		5 921 757	6 019 429
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		1 452	760
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.14	30.09.13
Production vendue — Biens	19 398 691	21 368 819
— Services	388 682	411 352
Chiffre d'affaires net	19 787 373	21 780 172
Production stockée	11 762	– 22 963
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (2)	376 695	338 217
Autres produits	1 509	7 038
Produits d'exploitation	20 177 340	22 102 464
Matières premières et autres approvisionnements	5 578 123	6 294 055
Variations de stocks	241 516	358 423
Autres achats et charges externes (1)	4 691 956	4 834 913
Impôts, taxes et versements assimilés	605 382	654 974
Salaires et traitements	5 764 400	6 089 966
Charges sociales	1 832 912	2 107 874
Dotations aux amortissements sur immobilisations	805 107	1 154 894
Dotations aux provisions sur actif circulant	69 210	154 638
Autres charges (3)	138 352	63 099
Charges d'exploitation	19 726 962	21 712 839
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	450 377	389 624
Produits financiers de participations	43 256	
Autres intérêts et produits assimilés	15 723	12 573
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	385	3 277
Produits financiers	59 365	15 851
Intérêts et charges assimilées	191 727	175 232
Différences négative de change	201	
Charges financières	191 929	175 232
RÉSULTAT FINANCIER	– 132 563	– 159 381
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	317 814	230 243
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	208 161	1 189
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 384	64 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	191 598	953 506
Produits exceptionnels	430 144	1 018 696
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105 571	656 985
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 710	58 198
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 072	70 412
Charges exceptionnelles	173 597	785 597
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	256 790	233 099
Participation des salariés aux résultats	19 328	6 565
Impôt sur les bénéfices	106 623	81 889
RÉSULTAT NET	448 653	374 888
(1) Dont crédit-bail mobilier	598 566	598 566
(2) Dont transfert de charges		149 460
(3) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		5 046

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2014

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de la période.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

[2.1.2.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.2.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.2.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	1 an

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	286 393	6 000
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 801 657	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 103 950	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 103 149	265 792
Matériel de transport	344 288	63 043
Matériel de bureau et mobilier informatique	393 729	38 066
Immobilisations corporelles en cours		30 541
TOTAL	23 869 826	397 444
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	35 089	
TOTAL	496 148	
TOTAL GÉNÉRAL	24 652 367	403 444

Immobilisations	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		292 393
Terrains		123 050
Constructions sur sol propre		3 801 657
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		3 103 950
Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 000	16 248 942
Matériel de transport	83 253	324 078
Matériel de bureau et informatique, mobilier		431 796
Immobilisations corporelles en cours		30 541
TOTAL	203 253	24 064 017
Autres participations		461 044
Autres titres immobilisés		15
Prêts et autres immobilisations financières		35 089
TOTAL		496 148
TOTAL GÉNÉRAL	203 253	24 852 558

[2.1.3.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	286 296	1 313		287 609
Constructions sur sol propre	1 686 459	126 392		1 812 852
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 045 435	181 325		2 226 760
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 468 544	415 469	117 600	15 766 414
Matériel de transport	228 604	53 042	57 942	223 704
Matériel de bureau et informatique, mobilier	297 304	27 563		324 867
TOTAL	19 726 347	803 793	175 542	20 354 598
TOTAL GÉNÉRAL	20 012 644	805 107	175 542	20 642 208

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	36 701		24 602		12 099
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage		71		164 591	- 164 520
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 300		2 404	895
TOTAL	36 701	3 371	24 602	166 996	- 151 525
TOTAL GÉNÉRAL	36 701	3 371	24 602	166 996	- 151 525
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	40 072		191 598		- 151 525

[2.1.4.] Immobilisations financières**Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
SARL Visualise	15 244	9 585	99,80 %	11 419	11 419
SCI Gerson	1 524	313 362	99,90 %	98 993	98 993
SCI Chirat	135 694	19 081	98,89 %	135 680	135 680
SCI HC	214 968	350 557	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
0	0	1 050	+ 17	0	Ex. clos 30.09.2014
0	0	15 144	+ 15 015	15 001	Ex. clos 31.12.2013
0	0	26 550	+ 4 550	1 991	Ex. clos 31.12.2013
0	0	31 861	+ 26 450	26 264	Ex. clos 31.12.2013

[2.1.5.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.5.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.5.2.] Etat des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

- Logiciels 6 000 €
- Matériels et installations techniques 265 792 €
- Autres immobilisations corporelles :
 - matériel de transport 63 043 €
 - matériel de bureau et informatique, mobilier 38 066 €

Total 403 444 €

Il figure, par ailleurs, la somme de 30 541 € au poste Immobilisations en cours.

12.1.5.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	3 587 600
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	3 318 598
• Exercice	598 566
Total	3 917 164
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	208 136
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	96 542
• à plus de 5 ans	
Total	304 678
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	31 876
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	4 000
• à plus de 5 ans	
Total	35 876
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	598 566

12.1.5.4.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations ainsi qu'avec la holding

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	127 467	
Emprunts et dettes financières divers	255 973	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	820 842	
Charges financières	5 788	
Produits financiers	4 074	

12.1.6.] Stocks**12.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

12.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

12.1.7.] Créances**12.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12.1.8.] Comptes de régularisation**12.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne les charges d'exploitation.

12.2.] Passif**12.2.1.] Capital****12.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

12.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Chirat est société mère du Groupe Chirat.

12.2.2.] Autres capitaux propres**12.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	+ 448 653 €
• Impôt sur les bénéficiaires	+ 106 623 €
	<hr/>
Résultat avant impôt	= 555 276 €
• Variation des provisions réglementées	- 151 526 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	+ 403 750 €

12.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	470 013 €
• Taux d'imposition (1)	33,33 %

Allègements de la dette future d'impôts **156 671 €**

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation	2 096 €
• Amortissements dérogatoires	589 460 €

Base totale 591 556 €

• Taux d'imposition (1)	33,33 %
-------------------------	---------

• Accroissement de la dette future d'impôts **197 185 €**

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

12.2.3.] Provisions pour risques et charges

Cette rubrique concerne :

- une provision pour litiges, soit un montant de 12 000 €.

12.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 096 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	589 460 €

12.2.3.2.] Droits individuels à la formation

• Solde au 30.09.2013	24 786 heures
• Droits acquis sur l'exercice	+ 1 044 heures
• Droits utilisés ou périmés sur l'exercice	- 2 214 heures
• Solde au 30.09.2014	23 616 heures

[2.2.3.3.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2014 s'élève à 555 619 € y compris charges sociales et fiscales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

[2.2.4.] Dettes financières

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 348 831	466 273	1 395 450	487 108
Emprunts et dettes financières diverses	607 007	302 103	304 904	-

[2.2.4.1.] Classement par échéance**[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données**

Montants en €

- Hypothèques 1 411 447 €
- Nantissements de matériels 216 426 €

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 580 380	2 783 169	797 210	
Personnel et comptes rattachés	772 268	772 268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	706 360	706 360		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	114 588	114 588		
– autres impôts, taxes assim.	248 530	248 530		
Groupe et Associés	257 661	257 661		
Autres dettes	270 803	270 803		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Charges sociales**

Il figure en déduction de cette rubrique, un montant de 313 256 € au titre du CICE (crédit impôt compétitivité emploi).

[3.2.] Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

- | | |
|---|-------|
| • Produits : | en K€ |
| – produits sur opérations de gestion | + 208 |
| – reprise provisions réglementées | + 192 |
| – cession d'actifs corporels | + 30 |
| • Charges : | |
| – dotation provision réglementée | – 40 |
| – charges sur opérations de gestion | – 105 |
| – valeurs comptables des actifs corporels cédés | – 28 |

[3.3.] Impôt sur les bénéfices**[3.3.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et Participation)
Résultat avant impôts	317 814	237 462
Impôt société	– 127 923	21 300
Résultat après impôts	189 891	258 762

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.3.2.] Impôt société

Il est constitué :

- de l'IS au taux normal à 33 1/3 % 107 823
- du crédit impôt apprentissage – 1 200

Total 106 623

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant pris en charge s'élève à 18 500 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	10
Employés	26
Ouvriers	194
Total	230

Tableaux financiers au 22 décembre 2014

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
I. Situation financière en fin d'exercice						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
	Chiffre d'affaires hors taxes	19 787 373	21 780 172	23 794 225	25 784 514	24 380 064
	Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 122 506	701 024	1 454 709	2 327 156	2 508 416
	Impôt sur les bénéfices	106 623	81 889	68 305	360 750	497 156
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	448 653	374 888	282 874	797 979	770 856
	Résultat distribué	252 612	252 612	252 612	547 326	673 632
	Participation des salariés	19 328	6 565	0	161 290	222 670
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,18	0,73	1,65	2,14	2,12
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,53	0,45	0,34	0,94	0,91
	Dividende versé à chaque action	0,30	0,30	0,30	0,65	0,80
IV. Ventilation de la nature des actions						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V. Personnel						
	Nombre de salariés	230	238	249	249	245
	Montant de la masse salariale	5 764 400	6 089 967	6 234 040	6 491 098	6 026 838
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 832 912	2 107 875	2 231 450	2 354 719	2 233 564

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Imprimerie CHIRAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2014.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 : 306 921 €.

2. Baux

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

a) *Nature et objet* : Bail commercial consenti par la SCI HC au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT pour une durée de 9 ans à compter du 01.07.1995 portant sur des biens immobiliers sis au 73 de la rue Cardinal Lemoine à PARIS dans le 5^e arrondissement moyennant un loyer annuel HT de 31 862 €. Ce bail fait l'objet d'une tacite reconduction.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 : 31 862 € HT.

b) *Nature et objet* : Bail d'habitation et avenant consentis par la SCI CHIRAT au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT portant sur des biens immobiliers sis au 73 de la rue Cardinal Lemoine à PARIS dans le 5^e arrondissement. Ce bail se renouvelle par tacite reconduction pour une durée de 6 années. Un avenant signé en date du 20 janvier 2012 a précisé les modalités.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 : 26 551 € HT.

c) *Nature et objet* : Bail commercial consenti par la SCI GERSON au profit de la SA IMPRIMERIE CHIRAT pour une durée de 9 années entières à compter du 01.01.1994 portant sur des locaux à usage de bureaux sis au 3 de la place Gerson à LYON dans le 5^e arrondissement moyennant un loyer annuel HT de 14 232 €. Ce bail fait l'objet d'une tacite reconduction.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 : 14 232 € HT.

3. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Le montant des intérêts étant non significatif, il n'a pas été comptabilisé.

4. Avance en Compte Courant à la SCI CHIRAT

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la SCI CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2014, le capital restant dû est de 127 467 €. Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 4 074 €.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2014.

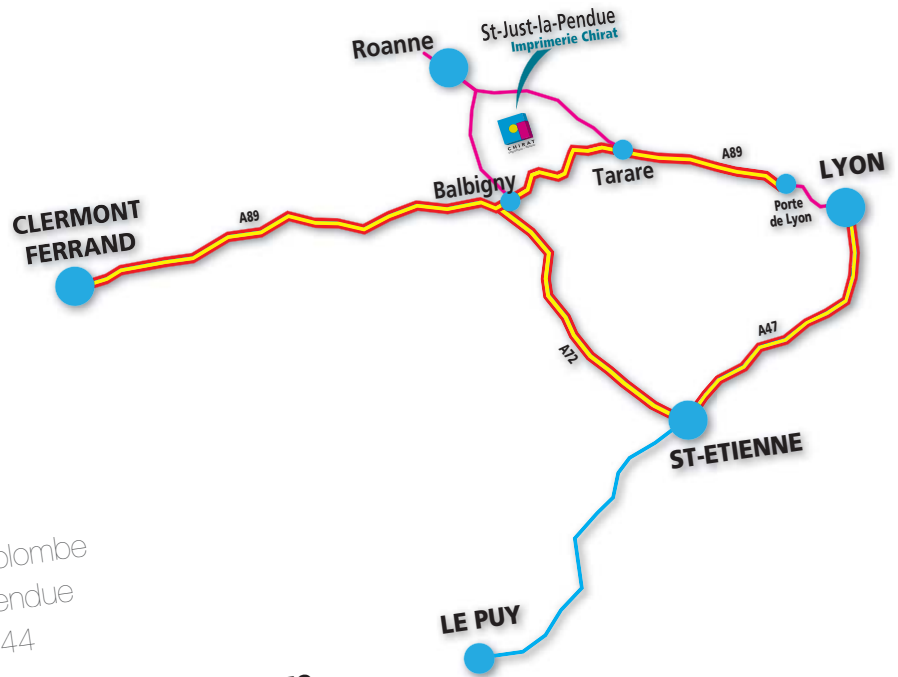
Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES



catalogues annuaires guides
beaux-livres
revues brochures



SIÈGE SOCIAL

744 route de Ste-Colombe
42540 St-Just-la-Pendue
Tél. : 04 77 63 25 44

**AGENCE LYON - RÉGIONS : RHÔNE-ALPES -
AUVERGNE - BOURGOGNE**

3 place Gerson - 69005 Lyon
Tél. : 04 78 29 66 01

AGENCE PARIS

73 rue du Cardinal Lemoine - 75005 Paris
Tél. : 01 44 32 05 50



POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DU PAPIER
ET DE L'IMPRIMERIE

abcdefghijklmnopqrstu
vwxyz
abcdefghijklmnopqrstu
vwxyz
ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstu
vwxyz
ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstu
vwxyz
ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ